

Les grandes fonctions de l'entreprise

Marketing – Approche opérationnelle

Ce cours vous est proposé par Christophe FOURNIER, Maître de conférences à IAE Montpellier, Université de Montpellier, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Quel est le rôle principal du marketing opérationnel ?**
 - a. Élaborer la stratégie générale de l'entreprise
 - b. Définir le positionnement de la marque
 - c. Mettre en place des actions concrètes pour atteindre les objectifs marketing
 - d. Réaliser des études de marché
- 2. Quel outil est principalement utilisé dans le marketing opérationnel ?**
 - a. L'analyse PESTEL
 - b. La matrice SWOT
 - c. Le mix marketing (4P)
 - d. Le modèle de Porter
- 3. Parmi les éléments suivants, lequel fait partie du mix marketing (4P) ?**
 - a. Process
 - b. Prix
 - c. Performance
 - d. Promotion
- 4. Quelle est l'action typique du marketing opérationnel ?**
 - a. Étudier les tendances du marché sur 5 ans
 - b. Lancer une campagne d'emailing pour une promotion
 - c. Définir les valeurs fondamentales de l'entreprise
 - d. Évaluer la satisfaction des actionnaires
- 5. Quelle est l'action de communication relevant du marketing opérationnel ?**
 - a. La création d'un logo

- b. La mise en place d'une publicité Facebook Ads
- c. L'analyse des tendances de consommation
- d. La segmentation du marché

6. Quel élément du marketing opérationnel concerne la distribution des produits ?

- a. La place (Place)
- b. Le prix (Price)
- c. La publicité (Promotion)
- d. Le packaging (Product)

Références

Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise - Marketing, Christophe FOURNIER, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.